Jour de la déclaration.

Palais de Justice, Gagetown, 15 mars 1887.

John R. Dunn, officier-rapporteur.

La cour s'ouvre à 10 a.m., en continuation de l'instruction ajournée le 26 février. George F. Gregory produit sa nomination, à titre d'agent, pour représenter G. G. King devant cette cour, aujourd'hui. Les boîtes de scrutin sont ouvertes, et les états des sous officiers rapporteurs sont comme suit :

	N°de votes Baird.	N°de votes Kiug.	N°de votes rejetés.	N°de votes maculés.
Brunswick N° 1 Canning , do 2 Cambridge do 3 do 4 Chipmau do 4 do 4 Gagetown do 5 do 5 Hampstead do 6 do 7 do 2, ou do 8 do 8 Petersville n° 1, ou do 10 do 2, ou do 10 do 3, ou do 11 Waterborough do 13 Wickham do 14	103 64 83	37 94 177 172 78 108 66 31 71 72 27 59 146	. 1 1 1 1 0 0 1 1 0 0	0 1 2 1 1 0 2 3 0 0 1 2 2 1
Total	1,130	1,191	15	16

A l'ouverture de la boîte de scrutin nº 2, M. Currey fait objection au relevé des bulletins, parce que l'affidavit est défectueux. L'officier-rapporteur rejette l'objection.

M. Currey s'objecte au relevé des bulletins du n° 3. L'affidavit ne donnant pas

le nombre total des votes recueillis. L'O.R. rejete l'objection. No 4. M. Currey fait objection. Serment défectueux. L'O.R. la rejette.

No 5. M. Gregory s'objecte. La boîte n'est pas convenablement scellée. L'O.R. déclare que la boîte a été reçue du D.O.R. à la clôture de la votation et qu'elle est restée en sa possession depuis. M. Gregory s'objecte. Le serment du greffier du bureau de votation ne donne pas le nom du comté. L'O.R. rejette l'objection.

No 6. M. Gregory fait objection. La boîte n'est pas convenablement scellée. L'O.R. décide:—Le sac était scellé et a été ouvert, ici en cour. M. Gregory s'objecte. Relevé des bulletins retiré d'un paquet cacheté. L'O.R. décide:—Nul paquet ne doit

être cacheté.

No 7. M. Gregory s'objecte. L'ouverture de la boîte n'est pas scellée. L'O.R. rejette l'objection. M. Currey objecte que le serment du greffier du bureau de votation

est défectueux.

No 8. M. Gregory objecte: 1° que le serment du D.O.R. ou du greffier du bureau de votation ne fait pas mention de la paroisse. 2° qu'il ne paraît pas non plus que la personne qui a reçu le serment était autorisée à cette fin. L'O.R. rejette ces objections.

No 9. M. Currey objecte: 1º le serment du greffier du bureau de votation est défectueux, et n'indique pas le nom du comté; 2° J.P. n'est pas une description suffi-sante de l'officier devant qui il a été assermenté. L'O.R. rejette les objections.

No 10. M. Gregory objecte: 1º l'ouverture de la boîte n'est pas scellée. L'O.R. décide: -Le sac était scellé et il a été ouvert ici en cour; 2° le serment du greffier du bureau de votation est défectueux, ne donnant pas le nom du comté. L'O.R. rejette l'objection; 3° nulle description de l'officier devant qui il a été assermenté. Le D.O.R administre le serment.

No 11. Objections de M. Gregory: 1º le trou de la serrure de la boîte non scellé. L'O.R. décide qu'il a reçu lui-même cette boîte du D.O.R., et qu'elle est maintenant dans la même condition; 2° serment du greffier du bureau de votation défectueux,